



Marcoussis, le 12 octobre 2018

AVIS HEBDOMADAIRE n° 1067

REGLEMENTATION 2018-2019

Table de marque

Lors de sa réunion du 5 octobre 2018, le Bureau Fédéral a décidé de ré-instituer le dispositif de la table de marque dans les compétitions suivantes :

- Catégorie C' : Fédérale B, Excellence B et Fédérale Féminine 1 ;
- Catégorie C : Séries Régionales, Réserves Honneur, Moins de 19 ans – Régionale 1 et 2, Moins de 16 ans – Régionale 1 et 2, Fédérale Féminine 2 et Fédérale Féminines « moins de 18 ans » à XV ;
- Catégorie D : Réserves Séries Régionales (jeu à XII).

Le dispositif de la table de marque s'appliquera également dans la catégorie « Compétitions à X ».

Les modifications des règlements fédéraux induites par cette décision (Titres IV et V des Règlements Généraux et « Règles du jeu – Dispositions spécifiques F.F.R. ») sont annexées au présent avis hebdomadaire et entrent en vigueur immédiatement.

Le Secrétaire Général

Christian DULLIN

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des organismes régionaux et départementaux de la F.F.R.
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs affiliés à la F.F.R.
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la F.F.R.

TITRE IV – LE DEROULEMENT DES RENCONTRES

CHAPITRE I - L'ORGANISATION DES RENCONTRES

(...)

ARTICLE 418 – LA TABLE DE MARQUE

Une table de marque est obligatoire lors des rencontres des compétitions suivantes :

- compétitions masculines : Fédérale B, Excellence B, Séries Régionales, Réserves Honneur, Moins de 19 ans – Régionale 1 et 2, Moins de 16 ans – Régionale 1 et 2, Réserves Séries Régionales (jeu à XII), compétitions à X ;
- compétitions féminines : Fédérale Féminine 1 et 2, et Fédérale Féminines « moins de 18 ans » à XV, compétitions à X.

La table de marque, constituée d'un dirigeant licencié de chaque association en présence (N.B. : conditions d'accès à l'aire de jeu non exigées - cf. art. 444) est chargée de la gestion des remplacements sur blessure et des remplacements tactiques. Ce suivi est effectué sur une feuille de mouvements. Celle-ci fait partie intégrante de la feuille de match. Les dirigeants rédacteurs de la feuille de mouvements sont des licenciés, et ce, au même titre que les dirigeants rédacteurs de la feuille de match.

Toute absence de table de marque est susceptible de conduire à l'engagement d'une procédure disciplinaire dans les conditions prévues par le Titre V des présents règlements.

Le règlement de la table de marque figure dans les « Règles du jeu – Dispositions spécifiques F.F.R. » (règle 3).

CHAPITRE II - LES REPRESENTANTS OFFICIELS DE LA F.F.R. OU DES ORGANISMES DECONCENTRES

(...)

ARTICLE 421 – LE REPRESENTANT FEDERAL

(...)

421-5 - Rôles et missions

(...)

Avant la rencontre :

(...)

- Etablir un contact avec les Présidents des associations en présence ainsi qu'avec leurs dirigeants impliqués dans la gestion du match (feuille de match - **table de marque** - sécurité) et avec l'arbitre.

(...)

- **Vérifier la préparation de la feuille de mouvements et la mise en place de la table de marque.**

(...)

Pendant la rencontre :

(...)

- **S'assurer de la bonne tenue de la table de marque.**
- **En cas de carence de la tenue de la table de marque, aider l'arbitre en notant les entrées et sorties des joueurs de l'aire de jeu suite à exclusions ou remplacements.**

(...)

- Aider aux remplacements des joueurs (liaison **avec l'arbitre, liaison table de marque/arbitre**).

(...)

TITRE V – RÈGLEMENT ET BARÈMES DISCIPLINAIRES

(...)

2^{ème} PARTIE : LES BARÈMES DISCIPLINAIRES

(...)

Article 511 - TABLEAU DES SANCTIONS GÉNÉRALES ENCOURUES PAR LES ASSOCIATIONS

MOTIFS DES INFRACTIONS		SANCTIONS ET MESURES SPORTIVES	SANCTIONS MAX. ENCOURUES
(...)			
511.3 - LE DEROULEMENT DES RENCONTRES			
1 – L'ORGANISATION DES RENCONTRES			
(...)			
Art. 418	Absence de table de marque.		30 €
(...)			

(...)



REGLES DU JEU

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES F.F.R.

2018/19

(...)

RÈGLE 3 - L'EQUIPE

1 - COMPÉTITIONS, RÈGLES, OBLIGATIONS ET SPÉCIFICITÉS (JEU A XV)

Compétitions	Catégories	Règles appliquées	Nombre de joueurs minimum (a)	Nombre de joueurs maximum	1 ^{ères} lignes titulaires minimum	1 ^{ères} lignes remplaçants minimum	Table de marque
1 ^{ère} Division Professionnelle 2 ^{ème} Division Professionnelle	A	World Rugby	19	22 ou 23 (e)	3	2 ou 3 (e)	
Reichel-Espoirs Espoirs Fédéraux 1		World Rugby (d)					
1 ^{ère} Division Fédérale Elite 1 Féminines Elite 2 Féminines		World Rugby (d)					
Elite Alamercery Elite Gaudermen Inter-secteurs ou Provinces Elite Crabos National U18 National U16	B	World Rugby - 19 ans (d)	19	22 ou 23 (e)	3	2 3 si 22 ou 23 joueurs inscrits sur la feuille de match (b)	
2 ^{ème} Division Fédérale 3 ^{ème} Division Fédérale Fédérale B Excellence B Fédérale Féminine 1	C'	Spécifiques F.F.R.	16	22	3	1 (c)	OUI (f)
Séries Régionales Réserves Honneur Fédérale Féminine 2 Féd. Fém. - 18 ans à XV	C	Spécifiques F.F.R.	16	22	3	1 (c)	OUI (f)
Moins de 19 ans-Régionale 1 et 2 Moins de 16 ans-Régionale 1 et 2				22 (b)			

(...)

- f) La feuille de mouvements (table de marque) sera jointe à la feuille de match après traitement de tous les remplacements effectués (visa de l'arbitre sur les cartes de qualification).

(...)

3 - REMPLACEMENTS / REMPLACEMENTS TACTIQUES

(...)

3.4 - Retour en jeu des joueurs remplacés tactiquement :

3.4.1 Catégories A (sauf compétitions professionnelles) et B, et 2^{ème}/3^{ème} Divisions Fédérales :

Ces joueurs peuvent revenir en jeu pour remplacer :

- Un joueur quelconque qui saigne, ou
- Un joueur de 1^{ère} ligne blessé, quelle que soit la nature de la blessure, ou
- Un joueur de 1^{ère} ligne exclu temporairement ou définitivement (voir Règle du jeu **3.19 ou 3.20**), ou
- Un joueur qui se soumet à une évaluation de traumatisme crânien ou qui est concerné par les dispositions du point **7** ci-après, ou
- Un joueur qui été blessé à la suite de jeu déloyal (vérifié par les officiels de match).

Remarques importantes :

Dans les compétitions des « moins de **19** ans » et des « moins de 16 ans », les joueurs remplacés tactiquement peuvent revenir en jeu pour remplacer un joueur blessé, quel que soit le poste occupé. Dans ce cas, le remplacement devient définitif.

Ces différents retours en jeu peuvent intervenir y compris si l'équipe concernée a déjà atteint le nombre maximal de remplacements.

3.4.2 Dispositions spécifiques pour les compétitions professionnelles (expérimentation approuvée par World Rugby au titre de la saison 2018/2019) :

Les joueurs remplacés pour raison(s) tactique(s) ne peuvent revenir en jeu que pour remplacer :

- un joueur blessé, quel que soit son poste*,
- un joueur présentant une blessure qui saigne,
- un joueur ayant fait l'objet d'un signalement de carton bleu,
- un joueur qui se soumet à une évaluation en dehors du terrain dans le cadre du test d'évaluation HIA 1, ou
- le joueur désigné à la règle 3.19 ou 3.20 des Règles du jeu de World Rugby.

** 4 joueurs maximum sortis pour raison tactique peuvent retourner au jeu pour remplacer des joueurs blessés.*

3.4.3 Pour les compétitions concernées par le dispositif de la table de marque, voir règlement en annexe de la présente règle.

(...)

6 - REMPLACEMENT PROVISOIRE

(...)

6.2 - Modalités de remplacement

Dans le cas d'une blessure ouverte ou qui saigne, l'arbitre doit impérativement, avant la sortie du joueur :

- Confirmer le saignement puis

- Autoriser le remplacement provisoire.
- **Pour les compétitions visées au 3.4.3 ci-dessus, cette situation pourra être gérée par la table de marque, sous la responsabilité de l'arbitre.**

(...)

7 - POUVOIR DE L'ARBITRE D'EMPÊCHER UN JOUEUR BLESSÉ DE CONTINUER À JOUER

(...)

7.2 CARTON BLEU :

(...)

Dans le cadre de l'ensemble des compétitions visées au présent point 7.2, le joueur ou la joueuse concerné(e) par un carton bleu pourra être remplacé(e) dans les conditions prévues par la Règle du jeu World Rugby n°3.4 (remplacement définitif) et par le point 3.4 de la présente règle (retour en jeu des joueurs remplacés tactiquement).

(...)

9 - TABLE DE MARQUE

Dans le cas où l'une des deux équipes (ou les deux) ne présenterait pas de dirigeant licencié pour tenir la table de marque (feuille de mouvements) conformément à la réglementation en vigueur, l'arbitre devra procéder de la façon suivante :

- **Défaillance d'une équipe :** demander à l'autre équipe de présenter un second dirigeant pour remplir ce rôle. Dans ce cas, la table de marque sera tenue par deux dirigeants de la même équipe.
- **Défaillance des deux équipes :** l'arbitre gèrera seul les remplacements, mais ceux-ci s'effectueront par application de la Règle 3 des règles de jeu exclusivement, c'est-à-dire sans l'application du règlement spécifique « table de marque ».
- **Dispositions à appliquer :** l'arbitre devra mentionner sur la feuille de mouvements et dans son rapport l'absence du ou des dirigeants considérés dans la tenue de la « table de marque ».

(...)

ANNEXE - RÈGLEMENT « TABLE de MARQUE »

1. DÉFINITIONS ET PRINCIPES

- 1.1 Tout remplacement sur blessure ou sur saignement doit s'effectuer obligatoirement dans les conditions fixées par les Règles de jeu.
- 1.2 Les équipes peuvent procéder à des remplacements tactiques libres. Ces remplacements peuvent avoir lieu uniquement lors d'un arrêt de jeu. Les équipes en présence peuvent utiliser la totalité des remplaçants inscrits sur la feuille de match.
- 1.3 Pour cela, une table de marque doit être installée à hauteur de la ligne médiane, en retrait de l'aire de jeu et dans le respect des conditions de sécurité, tout en étant visible de l'arbitre.
- 1.4 La gestion de tous les remplacements doit être assurée par un dirigeant licencié (conditions d'accès à l'aire de jeu non exigées - cf. art. 444) de chacune des associations en présence qui doivent tenir conjointement la feuille de mouvements prévue à cet effet.
- 1.5 A l'issue de la rencontre, ce document doit être signé par les deux dirigeants rédacteurs et remis à l'arbitre par le dirigeant de l'association locale ou organisatrice qui aura auparavant complété ledit document par le numéro de rencontre informatique (ex. : [saison] I I I I I I I I I I RCT). Ce dernier figure sur la convocation de l'arbitre ou de l'association. Un exemplaire est remis à chacune des équipes, l'original est à joindre au rapport de l'arbitre.

2. CONDITIONS D'ENTRÉE EN JEU

- 2.1 Avant tout remplacement, l'entraîneur de l'une et l'autre équipe, présents sur le banc de touche doivent anticiper et préparer les sorties et les entrées de leurs joueurs et en aviser la table de marque en indiquant leurs numéros.
- 2.2 Tout remplacement ne peut s'effectuer qu'après que le ballon soit mort.
- 2.3 Lors du remplacement d'un joueur de première ligne, les dirigeants de la table de marque doivent impérativement s'assurer que le joueur qui entre est autorisé à tenir à ce poste (identifié comme tel sur la feuille de match et inscrit sur la feuille de mouvements avant le début du match). Aucune aptitude spécifique n'est applicable dans les catégories C' et C.
- 2.4 Tout remplaçant attendra à l'extérieur du champ de jeu à hauteur de la ligne médiane et il ne sera autorisé à entrer en jeu par la table de marque qu'après la sortie effective de l'aire de jeu du joueur remplacé.
- 2.5 Un joueur déclaré « blessé » à la table de marque ne peut plus revenir en jeu. Un joueur qui saigne peut revenir en jeu dans les conditions prévues par les règles du jeu.

3. EXCLUSIONS

- 3.1 Joueurs exclus temporairement :
Ce(s) joueur(s) est(sont) autorisé(s) à prendre place sur le banc de touche de son(leur) équipe pendant la durée de son(leur) exclusion.
La table de marque peut informer l'arbitre de l'expiration de la période d'exclusion temporaire, mais la décision du retour en jeu du joueur exclu n'appartient qu'à l'arbitre.
- 3.2 Joueurs exclus définitivement :
Les dirigeants de la table de marque doivent être les auxiliaires de l'arbitre pour inciter le joueur exclu à quitter rapidement l'enceinte de jeu.

4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 4.1 Toutes les cartes de qualification des joueurs remplaçants effectivement entrés en jeu et mentionnés sur la feuille de mouvements doivent être signées par l'arbitre.
- 4.2 L'arbitre est le seul gestionnaire du temps de jeu, des arrêts de jeu, du temps additionnel, du score, de la durée des exclusions temporaires et de la durée des remplacements sur saignement.
- 4.3 Les dirigeants de la table de marque sont responsables de la gestion des remplacements tactiques (en particulier, le minutage des joueurs sortants), des saignements et des remplacements sur blessure. Ils enregistrent les numéros des joueurs blessés ou sortis sur saignement.
- 4.4 L'association locale peut mettre à la disposition des entraîneurs des plaques numérotées de 1 à 22 pour faciliter les remplacements.
- 4.5 Un joueur sorti tactiquement doit quitter l'enceinte de jeu.
- 4.6 Toute tentative de but après essai ou sur coup de pied de pénalité doit être bottée par un joueur présent sur l'aire de jeu avant le coup de sifflet de l'arbitre accordant l'essai ou le coup de pied de pénalité.

(...)

RÈGLE 6 - OFFICIELS DE MATCH

A - ARBITRES

(...)

4 - BANC DE TOUCHE

(...)

4.10 - Table de marque

L'arbitre devra noter sur la feuille de match, à l'aide de la feuille de mouvements remise par le dirigeant local, tous les remplacements effectués et signer toutes les cartes de qualification correspondantes des joueurs qui ont effectivement participé à la rencontre.

(...)

ANNEXE 1
CATEGORIE D – COMPETITIONS A XII

RÈGLE 3 : L'équipe

Compétitions	Catégories	Règles appliquées	Nombre de joueurs minimum (a)	Nombre de joueurs maximum	1 ^{ères} lignes titulaires minimum	1 ^{ères} lignes remplaçants minimum	Table de marque
Réserves Séries Régionales (hors Honneur)	Jeu à XII	Spécifiques F.F.R.	13	19	3	1	OUI

(...)

3 - NOMBRE DE REMPLACEMENTS / REMPLACEMENTS TACTIQUES

Voir règlement de la table de marque, applicable à la catégorie D.

(...)

ANNEXE 3
CATEGORIE « COMPETITIONS A X »

(...)

RÈGLE 3 : L'équipe

Compétitions	Catégories	Règles appliquées	Nombre de joueurs minimum (a)	Nombre de joueurs maximum	1 ^{ères} lignes titulaires minimum	1 ^{ères} lignes remplaçants minimum	Table de marque
Féminines Développement (plus de 18 ans et moins de 18 ans)	Jeu à X	Spécifiques F.F.R.	10	15	0	0	OUI
Féminines Elite Masculins + de 18 ans Masculins – de 19 ans Masculins – de 16 ans Réserves Séries Régionales (hors Honneur)			11	15	3	1	

(...)

3 - NOMBRE DE REMPLACEMENTS / REMPLACEMENTS TACTIQUES

Voir règlement de la table de marque, applicable à la catégorie « Compétitions à X ».

(...)